

Vandœuvres, le 21 mars 2016
Lge -2015/2020 – **CM10**
TB

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 21 mars 2016 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (présidente), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés MM. Alexandre OLTRAMARE, Ronald ZACHARIAS.

Absents M. Federico ABRAR

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2016.

- Le procès-verbal de la séance du 28 février 2016 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je souhaiterais d'abord revenir sur le référendum. Malgré les dénégations de ceux qui ont voté contre le crédit d'engagement du projet Esplanade, le 29 février dernier, un référendum a été lancé, comme on pouvait s'y attendre. Je souhaiterais dire aujourd'hui qu'au vu de la manière dont les signatures sont récoltées et des raisons données, le mieux est désormais que la population puisse voter sur ce projet Esplanade. Aujourd'hui, on ne joue pas la « même partie » : en effet, les élus et surtout l'Exécutif doivent rester sagement alignés devant les règles de la bonne foi, ce sont les règles du jeu, elles vont d'ailleurs de soi, mais les référendaires peuvent faire feu de tout bois.
 - On me reprochera certainement de profiter de cette « tribune » des communications du Maire pour aborder cette question, mais on pourrait tout autant me reprocher de passer comme chat sur braises sur ce sujet qui remue beaucoup la commune. En tant que

Maire, d'autant plus chargée du dossier, je n'ai le droit ni de descendre dans la rue, ni d'envoyer des courriers, mais je m'accorde cette prérogative au moment des Communications. Le fait d'être Maire me donne en effet parfois des privilèges (mais pas seulement, je vous rassure).

- Il y a des droits et obligations qui s'appliquent de façon stricte pendant une campagne de référendum. Je me dois d'apporter des propos rassurants au VOV. J'ai reçu un appel de M. Patrick ASCHERI, le directeur du Service des votations, ensuite de vos interventions : il voulait s'assurer que les règles étaient respectées du côté de la commune. S'agissant de l'interdiction de récolter des signatures dans les préaux et écoles ou à proximité, il existe des dispositions légales telles que le règlement sur l'utilisation du domaine public et l'article 11, al. 1 et 2, de la loi sur l'instruction publique, applicable par analogie, qui prohibent notamment toute propagande politique à proximité des écoles. Quant à une autre de ses questions, j'ai répondu clairement que non, la commune n'a ni fait tirer, ni payé, ni distribué les flyers du comité de soutien. En revanche, l'Exécutif a en effet décidé de redistribuer les plaquettes architecturales, puisqu'un grand nombre des personnes auxquelles nous nous adressions nous répondaient qu'elles ne l'avaient pas reçu, à commencer par des conseillers municipaux, d'où notre décision de procéder à une deuxième distribution. Donc les procédures sont respectées.
- J'ai évidemment le plus grand respect pour les droits démocratiques, mais j'aimerais apporter quelques considérations personnelles qui vont au-delà du respect de l'exercice de ce droit.
- Je regrette que cette récolte de signatures crée un tel clivage social dans notre commune, alors que de tout temps, les élus ont œuvré pour rassembler la population, quel que soit son statut social. À l'image de mes prédécesseurs, je me suis moi aussi battue avec la majorité du Conseil municipal pour préserver ce que nous avons longtemps appelé « l'esprit de Vandœuvres », expression aujourd'hui désuète qui recouvrait un état d'esprit d'entraide et de bienveillance entre Vandœuvriens, ceux du monde agricole et ceux de la zone villa ou du village qui cohabitaient en bonne entente.
- Dans ma fonction de Maire et de présidente de l'ACG, j'ai tout fait pour que notre commune ne soit pas considérée comme une commune de gens privilégiés, une commune qui se protège du développement et ne donne pas sa part, autre que financière, à la vie cantonale et intercommunale. Comme je vous le racontais dernièrement, j'ai crié au scandale lorsqu'on a osé parler, à Onex, du « ghetto de riches de Vandœuvres et Coligny » dans le cadre de la motion déposée au Grand Conseil demandant le déclassement du golf en zone de développement.
- Il me tient à cœur que cette notion de solidarité perdure. Or, elle est aujourd'hui remise en cause : on est d'accord de densifier la zone villa pour, je cite, « attirer de bons contribuables » (dont on ignore d'ailleurs s'ils paieront réellement des impôts sur la commune un jour ou l'autre), mais on est désormais prêt à exclure du territoire communal une autre catégorie de citoyens pour lesquels certains, aujourd'hui, refusent de construire des logements. J'ai d'ailleurs entendu qu'ils « n'ont qu'à aller habiter aux communaux d'Ambilly ». Cela me navre, car ce faisant on fait de Vandœuvres une commune à deux vitesses.
- Il existe également une solidarité entre communes à laquelle je suis très sensible : refuser de construire 36 logements fait partir plus de 100 Vandœuvriens dans les communes voisines, qui, elles, acceptent - voire ont l'obligation imposée par le canton - de construire, alors qu'elles n'ont pas forcément les mêmes moyens financiers que Vandœuvres. Vandœuvres qui peut se permettre de réaliser ce projet sans hausse de

- centime, sans obérer les finances communales et sans diminuer ses prestations.
- Ainsi, quelle que soit l'issue de ce référendum, l'image de Vandœuvres risque d'en être écornée, car il est du devoir de chaque commune de construire pour ses propres habitants. Cela ressort déjà de la constitution genevoise de 2012, articles 178 et suivants, étant rappelé que le terme Etat concerne le canton et les communes.
 - Je lis aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* que Pregny-Chambésy inaugure ce jour 18 logements attribués à ses citoyens, ce qui me rend quelque peu « envieuse ». C'est précisément le même type de projet que ce que nous cherchons à faire ici. Et Pregny a le même genre de tissu social que Vandœuvres.
 - Ce n'est donc pas l'exercice du droit de référendum qui m'interpelle, mais par ses conséquences, à la fois pour certains de nos concitoyens et pour Vandœuvres. Voilà ce dont je voulais vous faire part ce soir.
 - Ce ne sont en aucun cas des menaces, ce sont des considérations personnelles, mais qui font partie de la manière dont j'ai toujours envisagé ma fonction de Maire. Et Maire de tous les Vandœuvriens.
 - Je n'ai pas de nouvelles de l'ACG dont vous faire part, car l'Assemblée générale extraordinaire aura lieu après-demain.
 - J'ai rencontré l'architecte Stéphane LORENZINI, avec lequel nous avons commencé à établir le cahier des charges de la révision de notre plan directeur communal. Lorsque celui-ci sera prêt, nous réunirons la commission Aménagement du territoire.
 - Concernant la révision des plans directeurs communaux, nous avons reçu une synthèse des observations faites par les communes qui permettront d'établir des directives, mais nous n'avons toujours pas de version définitive. Je vous signale que Vandœuvres a fait partie des seulement 14 communes qui ont donné leur avis afin d'aider à établir ces directives.
 - Quant aux sapeurs-pompiers volontaires, MM. SCHLAEPFER et MUINO ont été nommés officier et sous-officier à la Compagnie, respectivement en tant que lieutenant et caporal, samedi dernier. Puis un exercice réel a eu lieu à la ferme « Gardy ».
 - Aujourd'hui, j'ai assisté au rapport annuel de la police genevoise. On nous dit que tout va mieux depuis l'année 2011, qui avait connu, je vous le rappelle, un pic de délits. Les vols, cambriolages et autres infractions ont fortement diminué sur ces quatre dernières années.
 - Mme LÉVÊQUE :
 - Au sujet de la pièce de théâtre *Feydeau à moto*, nous avons eu plusieurs réunions avec le metteur en scène et le comité. La partie technique est sous contrôle. Les sponsors ont répondu, dont un certain nombre par la négative, mais deux ont dit oui. Je rappelle que les représentations auront lieu du 23 juin au 8 juillet et que nous invitons les personnes intéressées à faire de la figuration dans la pièce.
 - Les 10 km du Marathon de Genève passeront encore par notre commune. Nous avons également eu des réunions à ce sujet.
 - Je vous avais proposé une visite de la Fondation Bodmer lorsque se tiendra l'exposition sur Frankenstein. Nous vous enverrons un Doodle après Pâques.
 - La *Coquille* est sous presse. Ainsi, pour ceux qui ont encore des corrections, merci de les envoyer au plus vite. Elle sera distribuée juste après Pâques. Nous y joindrons un petit fascicule d'informations communales contenant les renseignements utiles sur ce qui se tient à Vandœuvres pour une année. Y sera également joint un plan de la commune qu'une cartographe du Service de la mensuration officielle a mis à jour avec les points d'intérêts.
 - La sortie des Aînés aura lieu le 15 juin. Nous avons essayé de rester en Suisse, mais

malheureusement nous sommes nombreux et il est difficile de trouver des lieux pour nous accueillir. Celle de 2017 est déjà réservée et nous irons en Haute-Savoie aux jardins secrets de Vaulx.

- **M. DESPLAND :**

- Au sujet des travaux au chemin de la Blonde, les riverains s'impatientent et nous les comprenons. Nous rappelons que la commune n'a rien à voir avec ces travaux et les désagréments qu'ils impliquent. Il s'agit d'un chantier des SIG, mais nous allons en profiter notamment pour installer un arrosage automatique des plates-bandes. Je sais qu'il y a du retard sur ce chantier et je le déplore pour les riverains.
- Pour le chemin des Buclines, nous tenons le planning du chantier et avons même un peu d'avance pour l'instant. Il n'y a pas de problèmes particuliers à signaler, le chantier avance comme prévu et devrait se terminer vers le 20 avril. La circulation sera alors rouverte.
- Il y a un imprévu dont nous avons déjà parlé en commission : la chaudière à mazout de la mairie est très fatiguée et il faudra envisager de la remplacer cet été par une chaudière à gaz. Celle de l'ancienne école donne également des signes de fatigue. Pour l'instant nous la maintenons sans la remplacer, car l'Esplanade comportera un chauffage à distance. Donc si l'Esplanade ne se fait pas, il faudra également envisager son remplacement.

3. Communications du Bureau

- Mme la Présidente : le Bureau n'a aucune communication à vous faire.

4. Comptes rendus des commissions

♦ *Énergie et environnement – séance du 8 mars 2016*

M. M. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le mardi 8 mars.

Elle a débuté par un point de situation sur l'obtention du label Cité de l'Énergie. Au bâtiment route de Choulex 5, des travaux d'isolation sont en cours. Au parc de la Mairie, des compteurs séparés pour l'alimentation d'eau du parc ont été installés la semaine passée. Les SIG ont effectué le contrôle périodique des bâtiments, et le remplacement complet de l'éclairage public est en voie d'achèvement. Toutes ces initiatives ont amené des points en vue de l'obtention du label. Pour rappel, la commission n'est pas tant attachée à l'obtention de ce label, mais celui-ci sert de référence afin de fixer et d'atteindre des objectifs environnementaux et énergétiques pour la commune de Vandœuvres.

Ensuite, un point de situation sur les bâtiments communaux est fait. M. DESPLAND nous informe qu'à chaque fois que des travaux seront prévus sur un bâtiment, on pourra en profiter pour assainir ceux-ci, par exemple en remplaçant les fenêtres ou en améliorant l'isolation. La porte d'entrée de l'école, qui n'était pas aux normes, sera remplacée prochainement. L'ancienne école possède encore une chaudière à mazout mais les citernes seront supprimées avec le chantier de l'Esplanade. Cela permettra aussi de disposer de nombreux locaux au sous-sol. La chaudière de la mairie a une quinzaine d'années, elle est très fatiguée et nécessitera un remplacement. La régie Bory a obtenu deux devis d'électriciens en vue de remplacer

l'éclairage des locaux communs des immeubles du mail et d'installer des détecteurs, et M. DESPLAND a demandé un troisième devis. Des compteurs d'eau chaude séparés ont été installés pour le coiffeur et la boulangerie.

Nous abordons ensuite le point important de l'organisation de la journée de l'Énergie, qui se tiendra à Vandœuvres le 25 mai 2016. Cette journée a pour but de rassembler les différents acteurs environnementaux des villes et communes de Suisse romande. Ces réunions sont l'occasion d'échanges informels entre les membres et se déroulent une fois par année dans une commune différente. La commission discute de plusieurs thèmes et activités intéressantes pouvant être organisées durant cette journée. La possibilité d'organiser des démonstrations de compostage en bord de champs à la ferme de René STALDER est évoquée et le déroulement de cette journée sera réglé lors de prochaines commissions.

Puis le président propose, suite aux demandes de différents habitants du village, d'ajouter des cendriers aux poubelles sur le mail et à l'arrêt de bus. Cependant, on précise que les TPG vont enlever les cendriers sur leurs aménagements. Nous étudierons donc la question.

Pour terminer, le président suggère, afin de limiter la consommation de bouteilles en PET à la mairie, d'installer des fontaines à eau. Nous étudierons également cette question.

Le président ouvre la discussion.

- Mme MISEREZ : quelle est cette réunion du 7 avril sur la gestion des déchets d'entreprise que mentionne le procès-verbal de la séance ?
- M. DESPLAND : il s'agit d'une réunion cantonale sur les déchets des entreprises, avant laquelle nous ne voulions pas prendre de décisions. Je m'y rendrai avec le président de la sous-commission Déchets et nous vous ferons un compte rendu.
- M. MOREL : j'ai une remarque à faire sur les fontaines à eau. Alors qu'elles ont été largement installées par le passé, elles sont aujourd'hui systématiquement retirées par interdit, pour des raisons d'hygiène notamment. Donc, je me demande s'il serait adéquat d'en installer à la mairie.
- M. M. PROVINI : en effet, je ne pensais pas à ce type de fontaines en plastique, mais plutôt à des fontaines à eau qui sont branchées sur une arrivée d'eau.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015*

- Mme le Maire :
 - Je vais vous faire une brève présentation des comptes, afin de permettre leur renvoi en commission financière, où ils seront étudiés et débattus, puis votés nous l'espérons.
 - Comme je vous en faisais rapidement part lors de la dernière séance du Conseil municipal, les comptes sont à nouveau excellents.
 - Les revenus 2015 se montent à Fr. 12'789'623.-. Ce qui nous donne un excédent de

revenus de Fr. 2'429'130.-. Je peux résumer comme suit la décomposition de ce montant : Fr. 11'882'717.- (personnes physiques), Fr. 69'776.- (personnes morales) et Fr. 837'129.- (revenus de fonctionnement).

- Les rentrées fiscales sont donc toujours très bonnes. La comptable, le réviseur et moi-même sommes interpellés par le très gros montant de rattrapages de 2014, soit plus de Fr. 872'000.-, mais j'ai vu depuis lors que celui de 2013 était encore plus élevé. Les revenus de 2015 sont, pour leur part, comme les années précédentes, très légèrement à la baisse (Fr. 9'354'632.-, soit Fr. 27'349.- en moins). On peut dire qu'ils sont stables, mais ces correctifs, notamment celui de 2014, nous frappent par leur importance (au total sur six ans, Fr. 1'317'338.-).
- Quant aux charges, je dois vous expliquer les raisons pour lesquelles vous avez reçu deux fois la délibération relative à l'approbation des comptes 2015, la deuxième version présentant un résultat plus élevé : le Service de surveillance des communes n'a pas accepté de faire figurer les Fr. 90'000.- de subvention à l'Hospice général sur les crédits supplémentaires 2015, car, bien que la décision de principe a été prise en 2015, la délibération a été votée le 25 janvier 2016 et concerne de plus des salaires 2016. La délibération reste valable, avec une correction de plume, qui fera porter le crédit supplémentaire aux comptes 2016 et donc fera l'objet d'un vote en 2017.
- Les crédits budgétaires supplémentaires présentent un excédent de dépenses par rapport au budget de Fr. 1'890'293.-. Les économies sur le budget se montent à Fr. 533'312.-.
- Le montant des crédits supplémentaires, qui est en soi important, s'explique notamment par la variation de la provision pour débiteurs fiscaux, qui est de Fr. 1'392'900.-, plus les frais de perception et de bordereau, ce qui fait un dépassement pour ce poste de Fr. 1'425'526.-. Nous n'avons en fait pas vraiment de prise sur ce montant. Il faut se rappeler que nous avons ramené la provision pour les débiteurs fiscaux de 80 à 90 % du montant de la créance. Or, cette créance a fortement augmenté en 2015 (le canton nous donnant ce chiffre) en passant de Fr. 7'629'513.- à Fr. 9'027'557.-. Donc, nous ne sommes pas maîtres de ce montant mais seulement de la variation annuelle dont nous décidons le pourcentage.
- À ce montant de plus de 1,4 million de francs, il faut ajouter, au titre de charges d'impôts, un léger dépassement de la compensation aux communes frontalières (Fr. 8'000.-) et, surtout, les frais de perception dus au canton, évidemment en proportion de nos revenus, et donc en hausse de Fr. 205'327.-.
- Noter en passant que, malgré nos bons revenus, la participation de Vandœuvre à la péréquation intercommunale est basse, à Fr. 890'920.-, grâce aux revenus exceptionnels de la commune d'Anières.
- Pour les autres commentaires sur les crédits budgétaires supplémentaires, vous pourrez vous référer au document de notre comptable, très clair comme tous les pieds de page. Je donnerai cependant déjà quelques informations :
- Concernant le dépassement du personnel intérimaire, je vous en donnerai toutes les explications détaillées en commission. Je peux d'ores et déjà vous rappeler que, contrairement à toutes ces dernières années, il y a eu du changement dans notre personnel, en raison, hélas, de maladie ou d'un départ à la retraite, ce qui a nécessité l'engagement de personnel temporaire : nous avons eu un jeune, M. SALGUEIRO, jusqu'à mi-septembre, en remplacement de Mme CLÉMENT, et auquel Mme LACROIX a succédé. Mme WAECHTER, qui a remplacé Mme JORNOD, a signé un contrat de durée indéterminée en septembre.
- Ces montants sont compensés par les indemnités pour perte de gain. Seuls Fr. 10'000.- ne sont pas couverts.

- Quant au crédit supplémentaire des procès-verbalistes, il est dû au fait que tous les procès-verbaux sont désormais externalisés, qu'en plus de deux étudiants, nous bénéficions des prestations d'une professionnelle. Nous avons en effet beaucoup de séances.
 - Sur le plan des investissements, nous trouvons un montant net Fr. 1'877'704.-. Il faut en effet prendre en compte des recettes de Fr. 246'908.-, qui sont à déduire du montant total des investissements 2015, lesquels se montent à Fr. 2'124'612.-.
 - Vous aurez trois délibérations sur lesquelles voter pour les investissements : deux dépassements concernent des travaux (l'éco-point route de Meinier et les collecteurs d'eaux claires / eaux usées de la route de Choulex à la Seymaz) et le troisième dépassement concerne les frais de notaire et de géomètre de l'achat de la parcelle Gardy. Je vous rappelle que la délibération d'achat du 19 janvier 2015 mentionnait expressément que ces dépenses n'étaient pas comprises.
 - Parmi les autres documents joints aux comptes, vous trouverez, comme toujours, notamment, les comptes des immeubles communaux.
 - Voilà pour cette présentation des comptes qui doit permettre leur renvoi en commission financière.
-
- M. GARDIOL : nous réclamons chaque année le rapport des contrôleurs aux comptes, pourra-t-on l'obtenir?
 - Mme le Maire : oui, il est en cours de rédaction.
 - M. VOUTAT : nous avons des personnes sur la commune qui recherchent également des emplois. Serait-il possible de favoriser les dossiers de personnes domiciliées sur la commune lors de l'engagement de temporaires ?
 - Mme le Maire : en principe, nous engageons des gens en fixe. Avant l'engagement de Mme WAECHTER, nous avons fait un appel à candidatures. Dans ce cas, les personnes de la commune sont traitées comme les autres et prennent la voie officielle.

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture du projet de délibération :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du xx avril 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 25 avril 2016,

D É C I D E à l'unanimité,

par xx voix pour x voix contre x abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015,
 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de **10 450 493.23 F** aux charges et de **12 789 623.72 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **2 339 130.49 F**.
 3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de **2 124 612.18 F** aux dépenses et de **246 908.00 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **1 877 704.18 F**.
 4. D'approuver le financement des investissements nets de **1 877 704.18 F** par l'autofinancement à raison de **3 898 422.49 F** au moyen de la somme de **1 445 533.00 F** représentant les amortissements ordinaires et **113 759.00 F** représentant les amortissements complémentaires inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **2 339 130.49 F**.
L'excédent de financement des investissements s'élève à **2 020 718.31 F**.
 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **2 339 130.49 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
- D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de **80 926 708.93** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	58 130 058.02 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	22 796 650.91 F
Total de l'actif	80 926 708.93 F

et au passif un montant de **80 926 708.93 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	400 963.49 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	7 806 550.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1 188 324.23 F
- Fortune nette (nature 29)	71 530 871.21 F
Total du passif	80 926 708.93 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à 264 000.67 F.

Décisions :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

♦ *Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir*

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du XX avril 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 25 avril 2016

D É C I D E à l'unanimité ,

par **XX voix pour** **X voix contre** **X abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de **1'820'293.12 F**, selon liste annexée ;

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Décisions :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

♦ *Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir - Acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39*

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir.

Acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39.

Vu le crédit de 1'150'000 F voté par le conseil municipal le 19 janvier 2015, approuvé le 11 mars 2015 par le Conseil d'Etat, destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39 de la commune de Vandœuvres, propriété de Madame Françoise GARDY et de Monsieur Fernand GARDY.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du XX XXXXX 2016,

Vu le projet de la Commune de réaliser une zone d'équipements publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016,

DÉCIDE à l'unanimité,

par XX voix favorables X voix défavorable X abstention

D'ouvrir un crédit complémentaire de 46 880 F pour couvrir les frais et honoraires de Me Lazzarotto et de l'étude Gampert, notaire, liés à l'acquisition de la parcelle, de Madame Françoise et Monsieur Fernand GARDY, N° 1176, feuille 39, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres, représentant une superficie totale de 2 124 mètres carrés.

Ce crédit sera intégré au coût d'acquisition de la parcelle et affecté au patrimoine financier, compte 123.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Décisions :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir - Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois*

- M. GARDIOL : nous parlons toujours des dépassements des coûts de construction, alors que l'on nous disait récemment qu'il n'est pas possible d'avoir des dépassements. Dans les deux petits crédits dont il est question ici, nous avons eu des dépassements, respectivement de 20% et de 15%. Cela montre donc qu'il y a systématiquement des dépassements en cas de travaux.

- Mme le Maire : je réponds que vous nous avez précisément ôté la réserve qui nous aurait permis de ne pas avoir de dépassement.

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir.

Agrandissement de la déchetterie du mail du centre villageois.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de 265 000 F voté par le conseil municipal le 10 novembre 2014, approuvé le 22 janvier 2015 par le Conseil d'Etat, destiné aux travaux d'aménagements de la déchetterie, d'un couvert à vélos et d'un stationnement dépose-minute ainsi qu'à l'achat de trois conteneurs à la commune de Meinier.

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du XX avril 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016

DÉCIDE à l'unanimité,

par XX voix favorables X voix défavorable X abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de 53 243.28 F pour couvrir l'excédent des dépenses concernant les travaux de fouilles et de terrassement, d'étanchéité du local vélos et des signalisations complémentaires.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 72.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense totale de 318 243.28 F, selon les modalités définies dans la délibération du 10 novembre 2014 soit en 10 ans.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Décisions :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

◆ Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement

complémentaire et des moyens de le couvrir - Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir.

Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de 480 000 F voté par le conseil municipal le 16 juin 2014, approuvé le 25 septembre 2014 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de réfection des collecteurs eaux de pluie (EP), tronçon de la route de Choulex à la Seymaz, selon l'étude du bureau Erbeia-Ingénierie civile SA (version du 28 mai 2014),

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du XX XXXX 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 25 avril 2016

DÉCIDE à l'unanimité,

par XX voix favorables X voix défavorable X abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de **70 927. 35 F** pour couvrir l'excédent des dépenses au 31.12.2015 relatif aux travaux supplémentaires de réhabilitation continue de collecteur par Liner PRV, assainissement EU DN 300 et DN 350, et assainissement DN 250 et DN 500 EP, Ch. Pré-Moineau et Pré-Poiset.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 71.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense totale de 550 927. 35 F, selon les modalités définies dans la délibération du 25 septembre 2014 soit en 30 ans.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Décisions :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

6. Projets de résolutions, de motions

- Mme la Présidente : nous avons reçu un projet de motion, dont je vous donne lecture :

Proposition présentée par : Pascal LIENGME, Maxime PROVINI, Laurence MISEREZ, Gilonne VERMEIL, Catherine PICTET, Lorin VOUTAT, Alexandre OLTRAMARE, Conseillers municipaux.

Date de dépôt : 21 mars 2016

PROPOSITION DE MOTION :

Pose d'écussons limitrophes dans la commune de Vandœuvres

Considérant que :

- La commune prévoit dans son budget de fonctionnement annuel pour 2016 Fr. 227'180.- de total des revenus pour la Commission Protection et Aménagement de l'environnement.

Les conseillers municipaux signataires

invitent l'Exécutif et la Commission Energie et Environnement à

- Répertorier les différents lieux propices à marquer les limites de notre territoire ;
- Etudier la technique et le coût pour la réalisation de cette opération ;
- Placer les écussons sur des poteaux existants de préférence.

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame le Maire, Madame, Monsieur les adjoints,

La population ne distingue pas toujours les limites de notre commune *in situ*.

Certaines confusions à propos de certains lieux (par exemple le golf dit « de Cologny ») nous invitent à proposer une meilleure visualisation des limites de notre territoire.

En tant qu'élus et personnes sensibles à notre environnement, nous demandons à la Commission Energie et Environnement et à l'Exécutif de prendre en considération notre requête.

- Mme ERMACORA : la dernière phrase propose le renvoi en commission et à l'Exécutif, il faut choisir l'un ou l'autre.
- M. GARDIOL : nous pouvons soit l'envoyer tout de suite à l'Exécutif, soit la faire étudier en Commission puis renvoyer à l'Exécutif.

Décisions :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- M. GARDIOL: j'en profite pour demander une chose. Est-ce que les commissions pourraient avancer sur les motions en cours ?
- Mme la Présidente : nous n'avons pas le tableau. Pourrons-nous avoir lors du prochain Conseil municipal le tableau des motions en suspens ?
- Mme le Maire : il sera fourni.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

- M. GARDIOL: j'ai deux questions. D'abord, j'ai vu dans la *Feuille d'avis officielle* du 15 mars dernier que la commune de Vandœuvres a demandé la démolition d'une porcherie et d'un couvert sur une parcelle dont elle est propriétaire au chemin des Princes. De quoi s'agit-il ?
- Mme le Maire : cela se trouve sur la parcelle Gardy. Je mentionne d'ailleurs que la demande d'autorisation de construire a été enregistrée sans être retenue au passage par les différents services.
- M. GARDIOL: merci. Ensuite, je suis tombé sur un courriel envoyé par Mme WAECHTER, qui recherche une personne pour distribuer un tous-ménages dans des boîtes aux lettres de la commune. Que concerne-t-il ?
- M. DESPLAND : il s'agit de l'annonce de mise en sens unique du chemin des Buclines et du Petit-Pont en raison de la réfection de ce carrefour. Nous avons donc fait un tous-ménage pour informer les riverains.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 30 : lundi 25 avril 2015 à 19h30**

12. Divers

- M. DESPLAND : je remarque que nous n'avons plus de dossiers de naturalisation ces derniers temps.
- Mme le Maire : en effet. Je vous avais dit que M. MAUDET voulait que le retard pris dans

la gestion de ces dossiers soit réduit, car la Confédération et les cantons avaient réduit le leur. On nous avait donc donné 18 mois pour le rattraper, ce qui est peut-être une explication.

- Mme la Présidente : je ne me l'explique pas, il est vrai que nous en avons eu beaucoup l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES